

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

Adopté

N° CS886

AMENDEMENT

présenté par
Mme Colin-Oesterlé, rapporteure

ARTICLE 5

À l'alinéa 6, substituer au mot :

« fixe »

le mot :

« définit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.